



**LE CAL HANDBALL ORGANISE
SON TOURNOI SUR HERBE
LE SAMEDI 15 JUIN 2019
A PARTIR DE 10H30
OUVERT A TOUS A LISIEUX
(jeunes et seniors)**



**RESTAURATION
SUR PLACE**



**TARIF : 15 € PAR EQUIPE
(8 joueurs par équipes max)**



Pour tous renseignements : Karine DUMONT : 06.52.14.43.77 ou pour toute inscription et téléchargement du dossier en ligne sur cal.handball@orange.fr ou <http://cal-handball.com>.



**LIEU DU TOURNOI : Terrains en herbe près des gymnases Terray et
Cerdan (solutions de replis si pluie) rue Roger Aini Lisieux
Hauteville**



TOURNOI DE HANDBALL SUR HERBE

SAMEDI 15 JUIN 2019

REGLEMENT DU TOURNOI

Art.1 : le tournoi est ouvert aux catégories jeunes de -11 mixtes, -13 ans garçons et filles, moins 15 garçons et filles, moins 17 garçons et filles, aux seniors

Art.2 : la compétition se jouera sur herbe, les règles sont celles du handball à l'exception des sanctions (exclusion 1mn), du temps de principe de match (2 X 7 mn) et les engagements se feront du gardien.

Art.3 : les points seront attribués comme suit :

- 3 points pour victoire
- 2 points pour nul
- 1 point pour défaite

Art.4 : les participants au tournoi doivent être licenciés et assurés (licence FFHB 2018-2019).

Art.5 : le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, incident ou accident pouvant survenir pendant le tournoi.

Art.6 : en cas d'accident, une autorisation parentale pour l'intervention des secours est fortement conseillée. En l'absence de cette autorisation, le corps médical appliquera les dispositions qui s'imposent.

Art.7 : tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué sauf si le tournoi se trouvait annulé. Toute inscription doit être accompagnée de son règlement.

Art.8 : les joueurs joueront en maillot numérotés, chaque équipe devra prévoir un jeu de maillots et chasubles.

Art.9 : un joueur ne peut jouer que dans une seule équipe.

Art.10 : tout comportement ou geste-anti-sportif entraînera l'exclusion du tournoi pour le joueur de l'équipe incriminée.

Art.11 : la procédure et le règlement du tournoi sont fixés par les organisateurs du CAL Handball, qui peuvent, selon les circonstances, en varier l'application et les modifier de manière à assurer le bon déroulement du tournoi.

Art.12 : en cas de litige, le comité organisateur sera seul juge pour toute décision.